

AVIS PUBLIC

Aux Contribuables de la susdite paroisse

est par les présentes donné par la soussignée, MARIE-CLAUDE COUTURE, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, que lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ UNE RÉOLUTION

Ayant pour effet d'établir le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que l'article 148 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) stipule que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent avoir les séances le deuxième mardi du mois;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 310-2022-11

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par madame la conseillère Vanessa Leclerc
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **l'année 2023**, lesquelles se tiendront le **2^e mardi de chaque mois** et **débiteront à 19h** sauf les jours fériés, lesquelles se tiendront le lendemain à la même heure.

Mardi, 17 janvier 2023
Mardi 14 février 2023
Mardi 14 mars 2023
Mardi 11 avril 2023
Mardi 9 mai 2023
Mardi 13 juin 2023

Mardi 11 juillet 2023
Mardi 8 août 2023
Mardi 12 septembre 2023
Mardi 10 octobre 2023
Mardi 14 novembre 2023
Mardi 12 décembre 2023

QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi.

Adopté

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 22^e jour de novembre DEUX MILLE DIX-VINGT-DEUX.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en publiant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 22^e jour de NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce VINGT-DEUXIÈME JOUR de NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.



MARIE-CLAUDE COUTURE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE